

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Comment s'organise le droit de visite et d'hébergement de l'enfant en pratique ?

Le droit de visite et/ou d'hébergement doit être appliqué par les parents séparés ou divorcés tel qu'il a été fixé à l'amiable dans une convention ou par décision judiciaire. L'exercice de ce droit peut toutefois poser des questions d'interprétation ou de pratique. Nous répondons à ces questions.

#### Savoir quel jour ou/et quel week-end l'enfant doit aller chez l'autre parent

Les règles diffèrent selon les jours où s'exercent le droit de visite et d'hébergement.

Le 1<sup>er</sup> week-end du mois commence le 1<sup>er</sup> samedi du mois même si votre droit de visite et d'hébergement s'exerce dès le vendredi à la sortie de l'école.

Il arrive que le parent bénéficiaire du droit peut avoir l'enfant 2 week-ends de suite lorsqu'il y a 5 week-ends dans le mois : le 5<sup>e</sup> week-end du mois et le 1<sup>er</sup> week-end du mois suivant.

Si le dernier jour du mois est un samedi, il est considéré comme étant le dernier week-end du mois.

L'année civile est découpée en 52 semaines. La numérotation des semaines est fixée par le calendrier. Le 1<sup>er</sup> week-end de l'année est un week-end impair.

Une journée en milieu de semaine peut être prévue en complément des droits de visite et d'hébergement des week-ends.

Lorsqu'il n'est pas prévu de disposition dans le jugement ou la convention, votre droit s'exerce dès la sortie des classes. Cela peut être du mardi soir au mercredi soir par exemple.

Le jugement ou la convention peut prévoir que votre enfant doit être chez sa mère pour le week-end de la fête des mères et chez son père pour la fête des pères.

Si rien n'est prévu, il est d'usage que votre enfant soit chez sa mère pour la fête des mères et inversement pour la fête des pères, **quelque soit le calendrier d'alternance des week-ends**

Pour les familles homoparentales, la décision se prend au cas par cas.

#### Exercer le droit de visite et d'hébergement quand il y a un jour férié ou un pont

Si un jour férié ou chômé tombe avant ou après un week-end où vous avez votre enfant et si rien n'est précisé dans le jugement ou la convention, il est d'usage que ce jour fasse partie du week-end.

Dates des fêtes légales en 2025

Fête légale	Date
Jour de l'An	Mercredi 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Lundi de Pâques	Lundi 21 avril 2025
Fête du Travail	Jeudi 1 <sup>er</sup> mai 2025
Victoire 1945	Jeudi 8 mai 2025
Ascension	Jeudi 29 mai 2025
Lundi de Pentecôte	Lundi 9 juin 2025
Fête nationale	Lundi 14 juillet 2025
Assomption	Vendredi 15 août 2025
Toussaint	Samedi 1 <sup>er</sup> novembre 2025
Armistice 1918	Mardi 11 novembre 2025
Noël	Jeudi 25 décembre 2025

Dates des fêtes légales en 2025

Fête légale	Date
<b>Jour de l'An</b>	Mercredi 1 <sup>er</sup> janvier 2025
<b>Vendredi Saint (dans les communes ayant un temple protestant ou une église mixte)</b>	Vendredi 18 avril 2025
<b>Lundi de Pâques</b>	Lundi 21 avril 2025
<b>Fête du Travail</b>	Jeudi 1 <sup>er</sup> mai 2025
<b>Victoire 1945</b>	Jeudi 8 mai 2025
<b>Ascension</b>	Jeudi 29 mai 2025
<b>Lundi de Pentecôte</b>	Lundi 9 juin 2025
<b>Fête nationale</b>	Lundi 14 juillet 2025
<b>Assomption</b>	Vendredi 15 août 2025
<b>Toussaint</b>	Samedi 1 <sup>er</sup> novembre 2025
<b>Armistice 1918</b>	Mardi 11 novembre 2025
<b>1<sup>er</sup> jour de Noël</b>	Jeudi 25 décembre 2025
<b>2<sup>e</sup> jour de Noël</b>	Vendredi 26 décembre 2025
Dates des fêtes légales en 2025	
Fête légale	Date
<b>Jour de l'An</b>	Mercredi 1 <sup>er</sup> janvier 2025
<b>Lundi de Pâques</b>	Lundi 21 avril 2025
<b>Fête du Travail</b>	Jeudi 1 <sup>er</sup> mai 2025
<b>Victoire 1945</b>	Jeudi 8 mai 2025
<b>Ascension</b>	Jeudi 29 mai 2025
<b>Lundi de Pentecôte</b>	Lundi 9 juin 2025
<b>Fête nationale</b>	Lundi 14 juillet 2025
<b>Assomption</b>	Vendredi 15 août 2025
<b>Toussaint</b>	Samedi 1 <sup>er</sup> novembre 2025
<b>Armistice 1918</b>	Mardi 11 novembre 2025
<b>Noël</b>	Jeudi 25 décembre 2025

En plus des fêtes légales nationales, le jour de la commémoration de l'abolition de l'esclavage est un jour férié dans les Drom. La date varie selon le département, dans les conditions suivantes :

Date de la commémoration de l'abolition de l'esclavage dans chaque Dom

Dom concerné	Date
Guadeloupe	27 mai
Guyane	10 juin
Martinique	22 mai
Mayotte	27 avril
La Réunion	20 décembre
Saint-Barthélemy	9 octobre
Saint-Martin	27 mai

**Organiser le droit de visite et d'hébergement pendant les vacances scolaires**

Les vacances scolaires débutent après le dernier cours des jours indiqués dans le calendrier officiel. La reprise des cours s'effectue le matin des jours également indiqués dans le calendrier officiel :

- Connaître le calendrier des vacances scolaires de votre département

Si le jugement ou la convention ne prévoit pas d'autres dispositions, l'alternance habituelle des semaines se poursuit. Le jugement ou la convention peut prévoir une alternance pour les vacances de Noël : votre enfant passera ces fêtes une année sur 2 avec vous.

L'exercice du droit de visite et d'hébergement pendant les vacances scolaires est indépendant des règles d'alternance des week-ends : **le système des week-ends ne s'applique plus**

Le jugement ou la convention peut prévoir une alternance des semaines (par exemple : la première semaine des vacances chez le père les années paires et la deuxième les années impaires).

La première semaine des vacances **débute le premier jour des vacances** indiqué par l'académie dont dépend l'établissement de votre enfant.

#### Exemple

Si le premier jour des vacances est un samedi, le parent qui exerce son droit doit avoir l'enfant du samedi jusqu'au samedi suivant **inclus**. Le transfert de résidence (passage de bras) s'effectue le samedi soir ou le dimanche matin. L'autre parent exercera son droit jusqu'au dimanche suivant.

Que vous soyez dans la situation d'une garde alternée ou d'un droit de visite et d'hébergement, la période des vacances scolaires d'été fait l'objet d'une organisation particulière.

Le jugement ou la convention peut prévoir que chaque parent a la garde de l'enfant selon un des découpages suivants :

Moitié des vacances scolaires

Mois de juillet ou mois d'août

Alternance par période de 15 jours (si l'enfant est en bas âge par exemple).

La première semaine des vacances d'été **débute le premier jour des vacances** indiqué par l'académie dont dépend votre enfant.

Le calendrier des vacances s'impose (et non le calendrier des week-ends). Par exemple, votre enfant doit passer le 1<sup>er</sup> week-end avec vous, mais ce week-end fait partie de la période de vacances attribuée à l'autre parent. Dans ce cas, votre enfant part en vacances chez ce parent. Vous exercerez votre droit de visite et d'hébergement le prochain week-end en dehors de la période des vacances.

Vous **ne devez pas tenir compte** du calendrier des week-ends pendant la période des vacances.

#### Séparation des parents

#### Relations avec l'enfant

Autorité parentale

Droit de visite et d'hébergement

Résidence de l'enfant

Opposition et interdiction de sortie du territoire de l'enfant

Relations de l'enfant avec sa famille ou ses proches

Pension alimentaire

Fixation et versement

Réévaluation

Révision

#### Questions – Réponses

- Quel est le calendrier des vacances scolaires 2024-2025, 2025-2026 ?

#### Toutes les questions réponses

#### Et aussi...

- Résidence de l'enfant en cas de séparation des parents
- Autorité parentale en cas de séparation des parents
- Droit de visite et d'hébergement en cas de séparation des parents

#### Où s'informer ?

- Avocat



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30